

Nice le 06/12/2022

Tract UFAP UNSa Justice Nice N°18/2022

La Prime de la Colère

L'UFAP UNSa Justice Nice apprend que cette année, **les surveillants, gradés, administratifs et techniques** ne bénéficieront pas de la prime de surencombrement de 100 euros sur la paie du mois de décembre.

Cela est un pur scandale !

Nous rappelons que cette prime est due lorsque la moyenne du taux d'occupation carcérale est supérieure ou égale à 150 %, sur au moins un quartier.

D'obscurs fonctionnaires à Paris ont donc décidé que la maison d'arrêt de Nice n'entraîne pas dans le cadre bien que le taux de surpopulation du quartier hommes soit de 180 % avec environ 500 détenus pour 270 places.

Que les surveillants en service de nuit, qui accueillent jusqu'à 3 heures du matin ou plus les arrivants, n'en reçoivent pas assez pour que l'établissement soit surencombré.

Que les surveillants sur les coursives ne constataient pas quotidiennement une **surpopulation carcérale**, qu'il n'existait par conséquent aucune **cellule doublée, voir triplée** de détenus.

L'UFAP UNSa Justice Nice va, malgré cette période électorale, tout mettre en œuvre pour que cette injustice flagrante soit réparée.

Il est inadmissible que le personnel Niçois soit, une nouvelle fois, moins bien considéré que les agents des établissements de Marseille. Ce qui est déjà le cas avec par la prime de résidence qui n'est que d'1% dans les Alpes-Maritimes alors qu'elle est de 3% dans les Bouches-du-Rhône

C'est cette arrogance d'une petite partie de nos dirigeants qui entraîne un désintérêt du personnel, un manque de motivation et un faible recrutement dans nos métiers.

L'UFAP UNSa Justice Nice une présence au quotidien

L'UFAP UNSa Justice Nice un syndicat moderne, sûr et novateur

JE VOTE
et **FAIS VOTER**
du 1^{er} au 8 DÉCEMBRE 2022

UFAP
UNSa Justice

35 ans d'engagement au service du terrain